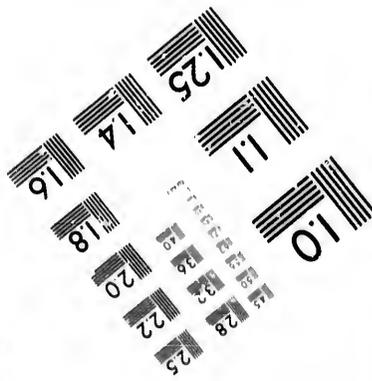
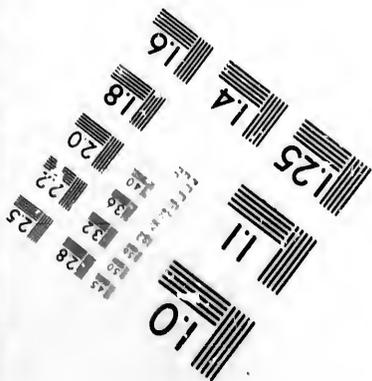
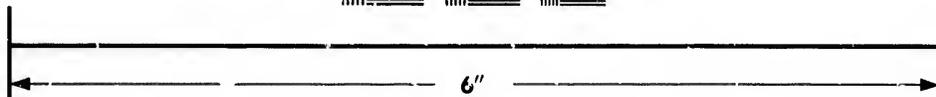
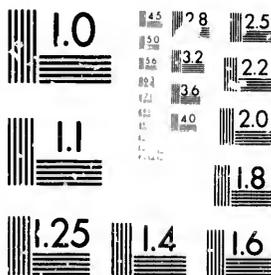


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14560
(716) 872-4503

15 28
19 32 25
8 22
20
8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

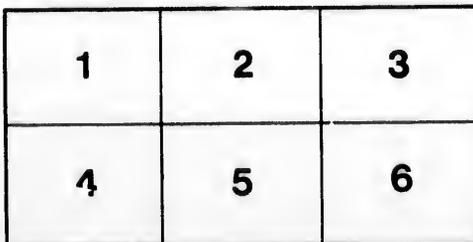
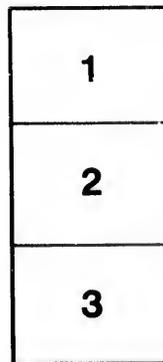
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rata
o

velure,
à

0

LE
CHINIQUY D'AUTREFOIS

LE
SUISSE METHODISTE

CONFONDU ET CONVAINCU

D'IGNORANCE ET DE MENSONGE

PAR

CHS. CHINIQUY, Ptre.

MONTREAL

1875

REVISED EDITION

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

OF AMERICA

—

—

P R E F A C E .

Ceux qui liront cette petite brochure pourront comparer le Chiniqy de 1851 et le Chiniqy de 1875. Le premier est catholique et confond les *Suisses* ; le second est apostat et soulève le cœur de tous les honnêtes gens.

Qui croire de ces deux Chiniqy ? Quand il combattait pour l'Église Catholique, Chiniqy était-il dans l'erreur ? Si oui, qui nous assure qu'il est aujourd'hui dans la vérité. Pourquoi un homme qui s'est trompé dans les années les plus fortes de sa vie, ne se tromperait-il pas dans sa vieillesse. Si non, si Chiniqy n'était pas dans l'erreur en 1851, il l'est donc aujourd'hui, car il prêche le contraire.

Done, dans l'un comme dans l'autre cas, le Chiniqy de 1875 ne mérite pas qu'on l'écoute.

12 0 000

e
q
à
p
tr
p
la
no
co
fs
ra
to
qu
si
le
ter

LE CHINIQUY D'AUTREFOIS

LE SUISSE MÉTHODISTE

*CONFONDU ET CONVAINCU D'IGNORANCE ET DE
MENSONGE*

PAR

CHS. CHINIQUY, Ptre.

Le sept janvier, 1841, plusieurs citoyens de Ste. Marie étaient envoyés dans toutes les directions de la paroisse, pour annoncer que M. Roussy avait enfin consenti à la discussion publique qu'on lui avait inutilement demandée depuis longtemps. Aussi, à une heure de l'après-midi, plus de quatre cents hommes se pressaient dans l'immense salle du presbytère, autour de l'Apôtre de la Tempérance et de M. Roussy, à qui on avait d'avance préparé une estrade, pour qu'ils pussent être mieux entendus de la foule.

M. Joseph Harbeck fut élu Président, et MM. F. H. Gatién, notaire, et Léandre Frauchère, commerçant, furent priés d'agir comme Secrétaires, et de prendre notes de ce qui se dirait et se ferait pendant la discussion. MM. Chiniquy et Roussy convinrent alors d'en passer par les décisions de M. le Président dans toutes les questions de droits et de personnes (et non de dogmes) qui s'élèveraient pendant la discussion. M. le Président fut aussi chargé de faire garder l'ordre et le silence.

M. Roussy demanda qu'on nommât dix personnes pour aider le président de leurs conseils, et le rendre plus capable de faire tenir l'ordre. Le Rév. M. Chiniquy lui répondit qu'il ne voyait

aucune nécessité d'élire un si grand nombre de personnes, vu que ce serait compliquer et faire traîner en longueur chaque question qui pourrait venir en litige : que d'ailleurs, il n'y avait pas besoin de tant de personnes pour faire tenir l'ordre au milieu d'hommes aussi paisibles, aussi respectables et aussi chrétiens que ceux au milieu desquels il avait le plaisir et l'honneur de se trouver ; mais puisque tel était le désir de M. Roussy, il ne voulait pas le contrarier, et dix personnes, en conséquence, furent nommées pour aider M. le Président.

Ces dispositions préliminaires étant faites, M. Chiniquy se lève et parle à peu près en ces termes —

M. LE PRÉSIDENT,

Voici un événement après lequel vous soupirez depuis longtemps, dans cette belle paroisse—voici une circonstance que j'ai aussi appelée de mes vœux les plus ardents.

Des hommes sont venus crier que nous étions des idolâtres ; que notre sainte religion catholique n'était qu'un tissu d'erreurs. Ils publient que les prêtres catholiques ne sont que de faux prophètes qui trompent les peuples. Et un de ces hommes est aujourd'hui parmi nous pour prouver, dit-il, toutes ces choses... Eh bien, je suis heureux de le rencontrer—avec la grâce de Dieu, rien ne me sera plus facile que de le confondre et de montrer de quel côté sont les faux prophètes, l'ignorance et le mensonge.

Mais avant de commencer la discussion j'ai une chose à vous proposer, M. le Président. M. Roussy et moi, nous sommes convenus d'en passer par votre jugement dans les questions de forme qui pourraient s'élever entre nous ; aussi, dans la proposition que je vais vous soumettre, je veux en passer par ce que vous dicterez...

Par respect pour cette nombreuse assemblée, il me semble qu'il convient que M. Roussy et moi nous fassions connaître qui nous sommes, d'où nous venons, et jusqu'à quel point nous méritons l'attention et le respect de ceux devant qui nous allons avoir l'honneur de parler.....

M. Roussy se leva précipitamment et avec chaleur. « M. le Président, dit-il, je proteste contre cette proposition de M. Chiniquy. Avant de venir ici, je suis convenu avec ce monsieur, que pendant la discussion, il n'y aurait aucune question personnelle entre lui et moi, et M. Chiniquy ne peut faire cette proposition sans manquer à la parole d'honneur qu'il m'a donnée... »

Mr. CHINIQUY—M. le Président : Il est certain que M. Roussy ne m'a pas compris, s'il a cru que le compromis passé entre lui et moi en votre présence, comme en présence de plus de cinquante témoins ce matin, m'était la faculté de lui demander

poliment qui il est, d'où il vient, à quel religion il appartient, et de qui il tient le pouvoir qu'il exerce de prêcher.

L'Europe lance tous les jours des milliers d'étrangers sur nos rives... Parmi ces émigrés, il y en a qui nous viennent avec un caractère non seulement équivoque, mais complètement perdu ; disons le mot, il y en a qui nous arrivent après avoir mille fois mérité la corde. Je ne veux pas dire que M. Roussy soit nécessairement de ce nombre... Non, assurément, mais il me semble que, nous Canadiens, nous mériterions le mépris qu'une foule d'Européens ont pour nous, si nous étions toujours prêts à environner de notre respect le premier aventurier qui, s'affublant d'un titre qu'il a pris je ne sais où, vient se poser en apôtre d'une nouvelle religion.

M. ROUSSY, (prenant alors son casque et son manteau,) Je m'en vais, c'est un guet-à-pens qu'on m'a préparé. M. CHINIQUEY manque à la parole d'honneur qu'il m'a donnée—il m'insulte en donnant à entendre que je suis un aventurier sans principe.

M. CHINIQUEY—M. Roussy se méprend étrangement, s'il croit que je veuille l'insulter. Un pareil dessein est loin de ma pensée —mais il me semble que tout homme qui a quelque respect pour soi-même a droit de savoir à qui il parle, avec quelle espèce d'homme il discute... C'est pour remplir la promesse que j'ai faite d'éloigner toute question personnelle, pendant la discussion, que je demande en ce moment à M. Roussy qui il est, d'où il vient, à quelle religion il appartient : qui lui a donné mission de prêcher et d'expliquer l'Évangile : ou de quel droit il se pose en apôtre au milieu de nous, si personne ne lui a donné pouvoir de prêcher. La discussion n'est pas commencée. La proposition que je fais, n'est donc pas contraire à la parole d'honneur que j'ai donnée de ne pas faire rentrer des questions de personnalité pendant la discussion.

Lorsque M. Roussy a demandé de nommer un président, aidé de dix autres personnes, pour décider sur les questions de personnalité ou de forme qui s'élèveraient entre nous deux, il supposait nécessairement qu'il traiterait, dans la discussion, quelques-unes de ces questions. Et la surprise que ce monsieur feint de manifester, ne me paraît qu'un misérable prétexte de nous échapper et de ne pas continuer une discussion dans laquelle il a plus d'une raison de craindre que l'avantage ne sera pas de son côté.....

D'ailleurs, M. le Président, ce n'est ni M. Roussy, ni moi mais vous, et vous seul, qui devez juger cette question ; et M. Roussy doit en passer par votre jugement, s'il a quelque respect

pour la parole d'honneur qu'il a donnée de se soumettre à votre décision.

M. LE PRÉSIDENT se lève alors et s'adressant à M. Roussy :— M. Roussy, il me semble que la demande de M. Chiniqy est convenable Un homme d'honneur ne doit jamais avoir peur ni honte de décliner les titres qu'il a au respect et à la considération de ceux devant qui il paraît, surtout pour la première fois. Quoique nous aimions à supposer que vous êtes un gentilhomme, la plus grande partie de ceux qui forment cette assemblée, et moi en particulier, nous aimerions à savoir qui vous êtes, d'où vous venez, et de qui vous tenez la mission de prêcher l'Évangile.»

Ces paroles furent couvertes des applaudissements de toute l'assemblée.

M. CHINIQUY se levant alors, présenta à MM. les Secrétaires le document suivant, en disant : « Voici, M. le Président, qui je suis—lisez, messieurs les secrétaires et veuillez bien traduire.»

« IGNATIUS BOURGET, MISERATIONE DIVINA ET STE.
« SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA, EPISCOPUS MARIANOPO-
« LITANENSIS, ETC. ETC., ETC.»

« UNIVERSIS præsentis litteras inspecturis, notum facimus et
« attestamur Venerabilem Carolum Chiniqy, Temperentiæ
« Apostolum, Nostræ Diocœsis Sacerdotem, Nobis optimè notum
« esse, exploratumque habere illum vitam laudabilem et profes-
« sione Ecclesiasticâ consonam agere, nullisque ecclesiasticis cen-
« suris, saltem quæ ad nostram devenerunt Notitiam innodatum ;
« qua propter, per viscera Misericordiæ Dei Nostri, obsecramus
« omnes et singulos Archiepiscopos, Episcopos, cœteras que Ec-
« clesiæ dignitates ad quos ipsum declinare contingerit, ut cum,
« pro Christi Amore, benignè tractare dignantur, et quando cum-
« que ad eo fuerint requisiti, Sacrum Missæ Sacrificium ipsi
« celebrare, nec non alia munia Ecclesiastica, et pietatis opera
« exercere permittant. paratos nos ad similia et majora exhiben-
« tes : In quorum fidem, præsentis litteras signo sigilloque nos-
« tris, ac Secretarii Episcopatus nostri subscriptione communitas
« expediri mandavimus Marianopoli, in Cœdibus Nostris Beati
« Jacobi, anno millesimo quinquagesimo. Die vero mensis Ju-
« nii Sextâ.»

« † IG. E^{PUS}. MARIANOPOLITANENSIS.»

« J. O. PARÉ, CAN. SECR^{IUS}. »

(TRADUCTION)

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DIVINE ET LA
GRACE DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE, EVÊQUE DE
VILLE-MARIE (MONTREAL.)

Nous certifions et nous aimons à faire connaître, à tous ceux qui liront ces présentes, que le Révérend Charles Chiniquy, Prêtre, Apôtre de la Tempérance, de notre Diocèse, Nous est bien connu, et qu'après mûr examen, Nous assurons qu'il mène une vie digne de l'Etat Ecclésiastique, et qu'il n'est, à notre connaissance, lié par aucune censure Ecclésiastique : C'est pourquoi Nous prions, par les entrailles de la Miséricorde de Dieu, tous les Archevêques, Evêques, ou autres dignitaires Ecclésiastiques, chez qui il ira, de le bien recevoir, pour l'amour de Jésus-Christ : et dans le cas où il le désirerait, de lui permettre de célébrer le St. Sacrifice et d'exercer les autres fonctions ecclésiastiques, déclarant que Nous sommes, Nous-même, prêt à lui conférer ces privilèges et d'autres plus grands encore.

En foi de quoi, Nous avons donné les présentes lettres sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, dans notre ville et Palais Episcopal, le 6 Juin 1851.

† IG. EVÊQUE DE MONTREAL.

Par ordre,

(Signé),

J. O. PARÉ, CHAN. SEC.

M. CHINIQUY—M. le Président, je viens de vous montrer qui je suis : que M. Roussy en fasse autant ; qu'il nous dise avec quel caractère il a quitté l'Europe ; qu'il nous dise par quelle autorité il prêche l'Evangile ; à quelle religion il appartient : oui, qu'il ait la condescendance de nous faire connaître s'il appartient à l'Eglise Episcopaliennne d'Angleterre, ou à l'Eglise Presbytérienne d'Ecosse, ou bien s'il est Méthodiste, Jumper ou Mormon. Ce sont là certainement les choses qu'il nous importe de savoir, et que nous avons droit de demander à un homme qui se pose en prophète parmi nous.

M. ROUSSY (se levant précipitamment, et prenant son manteau pour s'en aller.) Je ne puis consentir à rester plus longtemps ici..... Je refuse de donner les explications que M. Chiniquy demande, car je ne serais pas venu le rencontrer, si j'eusse cru qu'il put douter de mon caractère de gentilhomme et de ministre du St. Evangile. Je regarde comme une insulte la demande qu'il me fait de prouver ces choses..... Si je n'étais pas un ministre du St. Evangile, Son Excellence le

Gouverneur ne m'aurait pas donné de diplômes pour enterrer les morts, pour marier et pour en tenir registre.

M. CHINIQUEY—Voilà, M. le Président, une singulière manière de prouver qu'on est ministre de l'Évangile... M. Roussy nous assure que le Gouverneur lui a donné la permission d'enterrer, de marier et d'en tenir registre!! Nous parler d'un diplôme de gouverneur pour prouver qu'on est ministre de l'Évangile, est la chose la plus ridicule et la plus absurde, M. le Président que vous et cette respectable assemblée ayez jamais entendue. Un gouverneur peut bien nommer un juge de paix, un capitaine de milice, un magistrat civil, mais il ne peut aller plus loin.

Lorsque M. Roussy nous assure qu'il s'attendait à être traité par moi comme vrai ministre de l'Évangile, il s'est fait grandement illusion... Les étrangers qui arrivent dans ce pays nous prennent sans doute pour des imbéciles, lorsqu'ils eroient que sur leur simple parole, nous allons leur accorder les titres, la confiance et le respect qu'ils demandent,—que nous allons en un mot nous prosterner humblement devant leur *ipse dicit*. Si M. Roussy a rencontré jusqu'à ce moment des gens assez bons pour en agir ainsi à son sujet, il se trompe grandement, j'en suis assuré, s'il croit que vous, M. le Président et cette respectable assemblée, soyez prêts à le regarder comme un vrai et digne ministre de l'Évangile avant qu'il nous-ait donné ses preuves. Quant à moi, j'ai fait à M. Roussy, ce matin, devant plus de cinquante hommes, une chose qui aurait du lui ouvrir les yeux sur ce que je pense à son sujet... Vous y étiez, M. le Président, et cette circonstance ne vous a pas échappée, j'en suis certain... J'ai donné la main à tout le monde, excepté à M. Roussy... M. Roussy est le premier homme à qui j'ai cru devoir refuser ma main... J'attendais pour la lui donner qu'il nous prouvât que les titres dont il se pare ne sont pas une usurpation. Je serais content et heureux de pouvoir lui donner la main en ce moment..... Mais pour cela il faut qu'il nous montre qu'il ne nous en impose pas lorsqu'il s'annonce comme un nouvel apôtre, et comme un successeur de ceux à qui Jésus-Christ a dit : « Allez—enseignez à toutes les nations Je serai avec vous jusqu'à la fin des siècles. »

M. ROUSSY—(voulant encore partir)—M. Chiniquy m'insulte dit-il, et je ne soutiendrai pas discussion avec ce monsieur sans qu'il me fasse réparation.....

M. CHINIQUEY.—M. le Président—Si c'est une insulte de demander à une personne à qui on n'a jamais parlé, qu'on n'a jamais vue, et qui vient, Dieu sait d'où « qui êtes-vous, monsieur, « d'où venez-vous, et que voulez-vous? »—Si c'est une insulte de

demander ces choses, je suis prêt à faire toute espèce de réparation, (en riant). Oui, je suis prêt même à me jeter aux genoux de M. Roussy pour lui demander pardon, si vous le jugez à propos..... Mais il me semble que ce n'est pas moi qui insulte M. Roussy—c'est lui qui nous insulte, lorsqu'il nous dit que nous n'avons pas en Canada le droit de demander aux étrangers que l'Europe vomit constamment sur nos rives, « qui êtes-vous, d'où venez-vous, et que voulez-vous ? » Surtout lorsque ces étrangers se posent en notre présence comme les ambassadeurs du Christ sur la terre..... Prononcez, M. le Président—Est-ce insulter un homme qui vicat, au nom de Dieu, nous demander de changer de religion ; qui vient nous prêcher une nouvelle doctrine, qui s'annonce comme un ministre du ciel, que de lui dire ;—« Qui êtes-vous, et qui vous a donné mission de prêcher l'Évangile—quelle preuve avez-vous à nous donner que vous savez mieux interpréter les Écritures Saintes que l'Église Catholique. Prouvez-nous que l'Esprit Saint vous éclaire plus, que vous seul, qu'il n'éclaire les deux cent millions de catholiques qui couvrent le monde.»

M. LE PRÉSIDENT—M. Roussy, je ne trouve pas que M. Chiniquy vous insulte en vous demandant ce que vous êtes et qui vous a donné mission de prêcher.....

M. ROUSSY—(voulant toujours partir.)

Alors, M. CHINIQUY s'adressant aux dix messieurs nommés pour assister de leur conseil M. le Président....Décidez, messieurs, si demander à un étranger qui il est, d'où il vient, ce qu'il veut, soit une insulte. J'en appelle à votre honneur et à votre bon sens... Si vous décidez que ce soit une insulte, je suis prêt à faire tout ce que vous trouverez convenable pour la réparer... Je tiens à ce que M. Roussy ne nous échappe pas... Il y a trop longtemps que je désire montrer à cette brave paroisse l'ignorance de tous ces fabriquants de nouvelles religions, et la circonstance est trop belle pour que je la laisse échapper.—Je veux donc faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour forcer M. Roussy de discuter devant vous... Mais comme je pense que M. Roussy ne consentira jamais, et pour de bonnes raisons, à nous montrer les titres qu'il a à notre respect comme ministre de l'Évangile, je retire ma motion. Et sans savoir à quel espèce d'homme j'ai affaire, je consens à discuter.

M. ROUSSY veut alors partir, mais on l'arrête, pour que les dix juges nommés à la demande expresse de ce monsieur, prononcent.

Alors un de ces dix qui est protestant, nommé Auger, prend la parole au nom de tous, et parle à peu près en ces termes : « M.

Roussy, puisque M. Chiniquy déclare n'avoir pas eu l'intention de vous insulter en vous demandant qui vous êtes, vous devez accepter son explication. D'autant plus que ce monsieur se déclare prêt à vous faire toute espèce de réparation que nous jugerions à propos de lui demander. D'ailleurs, M. Chiniquy retire sa motion, et consent à discuter avec vous sans savoir qui vous êtes ; vous ne pouvez refuser, en honneur, la discussion. »

Cette décision fut applaudie de tout le monde. Et M. Roussy reprit sa place.

M. CHINIQUEY.—à M. le Président—J'aurais aimé à connaître avec qui j'allais entrer en discussion, et il me semble encore que nous avions tous le droit de le savoir, mais puisque cette connaissance nous est interdite—ouvrons la discussion, sans plus tarder.

M. Roussy parcourt les campagnes pour dire que la bible, et la bible seule, interprétée par chaque individu, doit être la seule règle de notre foi... Il assure que la bible est la seule autorité qui puisse nous guider à travers les ténèbres de la vie. Il a dit qu'on doit rejeter tout ce qui n'est pas prouvé par un texte clair de la bible. Il dit qu'on ne doit tenir aucun compte des saintes traditions, ni de l'autorité de l'Eglise. Eh bien ! M. le Président, je défie M. Roussy de prouver ces assertions et je m'engage de démontrer que chacune de ces propositions est une absurdité.

M. ROUSSY.—M. le Président—Rien ne m'est plus facile que de prouver que la bible, et la bible seule, et non la tradition, est la règle de tout homme qui désire opérer son salut...

Moïse dit expressément dans le Deutéronome :—(chap. iv, versets 2 et 5,) « Vous n'ajouterez ni n'ôterez rien aux paroles « que je vous dit : gardez les commandements du Seigneur votre « Dieu, que je vous annonce de sa part. »

« Vous savez que je vous ai enseigné les lois et les ordonnances, « selon que le Seigneur mon Dieu me l'a commandé : Vous les « pratiquerez donc dans la terre que vous devez posséder. »

Voilà qui est précis ;—« Vous n'ajouterez ni ne retrancherez rien aux paroles que je vous dis. » Il n'y a pas ici grand chose en faveur des traditions, n'est-ce pas M. le Président.

Au livre de Josué, Dieu parlant à ce conducteur de son peuple, lui dit :—(c. i, v. 7 et 8)—« Prenez courage, et armez-vous « d'une grande fermeté pour observer et accomplir toute la loi que « mon serviteur, Moïse, vous a prescrite. Ne vous détournez « ni à droite ni à gauche, afin que vous fassiez avec intelligence « tout ce que vous avez à faire. »

« Que le livre de cette loi soit continuellement dans votre bouche ; et ayez soin de la méditer jour et nuit, afin que vous ob- « serviez et que vous fassiez tout ce qui y est écrit. »

On lit encore dans le livre de Néhémias ce qui suit :—(e. viii, v. 2, 3 et 8.)—« Et Esdras, Prêtre, apporta la loi devant l'assemblée des hommes et des femmes, et de tous ceux qui pouvaient l'entendre, le premier jour du septième mois. »

« Et il lut dans ce livre clairement et distinctement, au milieu de la place qui est devant la porte des eaux depuis le matin jusqu'à midi, en présence des hommes, des femmes et de tous ceux qui étaient capables de l'entendre ; et tout le peuple avait les oreilles attentives à la lecture de ce livre. »

Le Psaume cxviii, qui est le plus long comme le plus beau des Psaumes, n'est qu'une répétition de l'avantage qu'il y a à méditer constamment la loi du Seigneur.

Qu'est-ce que Dieu nous dit par la voix du Prophète Isaïe, si ce n'est d'avoir constamment sa sainte loi sous les yeux et dans le cœur. Voici les propres paroles du saint Prophète :—(e. viii, l. 19 et 20.)—« Et lorsqu'ils nous diront : consultez les devins et magiciens qui parlent tous les, dans leurs enchantements ; répondez-leur : chaque peuple ne consulte-t-il pas son Dieu, et va-t-on parler aux morts de ce qui regarde les vivants. C'est plutôt à la loi de Dieu qu'il faut recourir et au témoignage. »

Mais laissons à l'Ancien Testament et les prophètes ; nous avons vu qu'ils sont unanimes à nous inviter à méditer et à étudier sans cesse la loi du Seigneur... Ils ne disent pas ce mot de Tradition. Venons à Notre Seigneur Jésus-Christ et à son saint Evangile ; et nous verrions qu'ils sont encore plus précis à nous presser d'étudier la loi du Seigneur et de fuir les traditions des hommes.

Dans Saint Mathieu—(e. xv, v. 3.)—« Alors Jésus-Christ répondit aux Pharisiens :—Pourquoi, vous-mêmes, violez-vous les commandements de Dieu pour suivre vos traditions ? »... Ne voilà-t-il pas la doctrine de la tradition condamnée par la bouche du Christ lui-même.

Dans Saint Jean—(e. v, v. 39.)—Notre Seigneur ne dit-il pas positivement :—« Lisez avec soin les écritures, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle ; et ce sont elles qui rendent témoignage de moi. »

Et quoi de plus positif pour nous démontrer la nécessité et l'utilité de lire et de méditer sans cesse les saintes Écritures, que ce texte des Actes des Apôtres—e. xvii, v. 11 et 12.)—« Or, ces Juifs de Béryte étaient de plus honnêtes gens que ceux de Thessalonique, et ils reçurent la parole de Dieu avec beaucoup d'affection et d'ardeur, examinant tous les jours les Écritures, pour voir si ce qu'on disait était véritable : de sorte que plusieurs d'entre eux, et beaucoup de femmes grecques de qualité, et un

« assez grand nombre d'hommes, crurent en Jésus-Christ. » Vous voyez par là ce qu'il faut penser d'une Eglise qui soustrait les saintes Ecritures à ses peuples pour les amuser de ses traditions?... Et Saint Jean, dans son Apocalypse, ne dit-il pas que ceux-là sont maudits de Dieu, qui ajoutent ou retranchent un mot au livre de ces Prophéties.—N'est-ce pas là une preuve éclatante que Dieu veut qu'on ne s'en tienne qu'à la parole écrite dans son saint Evangile, et qu'il a en horreur les traditions des hommes.

M. CHINIQUY—M. le Président—C'est l'usage de nos bonnes vieilles grand'mères d'effrayer les petits enfants par des contes puérides.... Il paraît que c'est aussi l'usage des réformateurs de religion d'imaginer de sombres histoires avec lesquelles ils épouvantent et amusent leurs dupes. Parmi ces histoires effrayantes dont tous les échos des pays prétendus réformés retentissent, la plus ridicule, la plus soûte et la plus mensongère est sans contredit, celle dont M. Roussy a semblé préoccupé pendant sa longue suite de textes qu'il vient de nous lire, je ne sais trop pourquoi. M. Roussy a tant de fois entendu dire par sa vieille grand'mère, que nous Catholiques, nous sommes les ennemis de la parole de Dieu, et que nous abhorrons la Ste. Bible, qu'il le croit fermement... Mais c'est là un de ces vieux contes dont les Protestants instruits rougissent.

Qui a conservé le dépôt sacré des Ecritures Saintes pendant les quinze cents années qui ont précédées les apostats et impudiques Luther et Calvin, si ce n'est l'Eglise Catholique?..... Avant que ces deux monstres eussent troublé la paix du monde et trompé les peuples par leurs sophismes et leurs erreurs de tous genres; avant qu'il y eût un seul Protestant sur la terre, en un mot, l'Eglise Catholique, non-seulement conservait les Ecritures Saintes comme son plus précieux trésor, mais elle ne négligeait aucun moyen d'en faciliter la connaissance aux peuples. Pendant le court espace qui s'était écoulé depuis l'admirable découverte de l'imprimerie, jusqu'au temps où Luther publia sa première Bible, en vint on soixante-quinze à quatre-vingts éditions de la Bible traduites dans les différentes langues de l'Europe, formant pas moins de deux cent mille copies, avaient été répandues parmi le peuple, avec l'autorisation, et souvent aux frais des autorités Ecclésiastiques Catholiques..... Si l'Eglise, pendant quelques années, a été obligée de mettre certaines restrictions à la diffusion et à la lecture de la Bible dans les langues modernes, les Protestants seuls en furent la cause..... Ces sectaires avaient tellement changé le texte dans leurs traductions mensongères : par leur ignorance, ou plutôt par la corruption de leur esprit et

de leur cœur, ils avaient tellement empoisonné *cette source de la vie*, que ceux qui venaient s'y abreuver y trouvaient plutôt la mort que la vie de leurs âmes.....L'Europe fut un moment inondée de Bibles où le texte de l'aveu même des Protestants instruits disparaissait pour faire place aux rêves insensés et impies des sectaires..... Alors, mais alors seulement, l'Église craignant avec raison, ou plutôt, voyant que ces Bibles falsifiées étaient prises pour la vraie parole de Dieu, mit quelques restrictions pour un temps, à la lecture de la Bible dans les langues modernes. Elle fit alors ce que font les médecins sages et habiles dans les épidémies, ils nous défendent certains aliments qui sont excellents dans d'autres temps, mais qui deviennent dangereux à cause des mauvaises dispositions de l'air ou des tempéraments.... Mais jamais l'Église ne mit d'entraves à la diffusion de la sainte Bible dans le texte grec ou latin..... Or, dans ce temps, presque tous ceux qui savaient lire, entendaient le grec ou le latin ; car ces deux langues étaient, alors beaucoup plus qu'aujourd'hui, enseignées dans toutes les principales écoles de l'Europe. Mais l'époque malheureuse où une déplorable épidémie força l'Église de Jésus-Christ à prendre cette mesure extrême, pour empêcher la contagion du mal de gagner jusqu'au cœur des nations, ne fut pas de longue durée.... A peine la fièvre dévorante que Satan avait infiltrée dans les veines de l'Europe, par les mains de Luther et de Calvin, eut-elle perdu de son intensité et de sa contagion, que l'Église invita les peuples de nouveau à se nourrir de la lecture de la sainte Bible, mise à la portée de tous par les innombrables traductions qu'elle autorisa, de tous côtés, par la voix de ses premiers pasteurs.

Les Protestants répètent encore que l'Église défend la lecture de la sainte Bible aux peuples ; c'est un lâche et absurde mensonge, et il n'y a que les ignorants et les imbéciles parmi les Protestants, qui eroient encore aujourd'hui à cette vieille imposture de l'hérésie, que certains ministres ne jettent constamment sous les yeux de leurs dupes que pour leur en imposer et les tenir dans une sainte horreur de ce qu'ils appellent le Papisme... Que les Protestants fassent le tour de l'Europe et de l'Amérique, qu'ils rentrent dans toutes les librairies catholiques qu'ils rencontreront à chaque pas, qu'ils aillent à Montréal, chez M. Fabre ou chez M. Saddlier, et partout ils y trouveront des milliers de Bibles dans toutes les langues modernes, imprimées avec la permission des autorités Ecclésiastiques.

Je tiens dans ma main un Évangile, imprimé il n'y a pas encore cinq ans, à Québec..... Sur la première page, j'y lis l'approbation suivante de l'Archevêque de Québec :

« Nous approuvons et recommandons aux fidèles de notre Diocèse cette traduction du Nouveau Testament, avec commentaires dans le texte et notes au bas des pages. »

« † JOS. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC. »

Toutes ces Bibles Catholiques à vendre dans toutes les librairies de l'Europe et de l'Amérique sont autant de témoins irrécusables que le Protestantisme se nourrit de mensonge, quand tous les jours il écoute avec complaisance ses ministres et ses journaux lui dire, sur tous les tons, que nous sommes les ennemis de la Bible.

M. Roussy nous a dit que la lecture de la Bible était le seul moyen enseigné par Jésus-Christ et ses Apôtres pour la conversion du monde. M. Roussy tient probablement, comme tous les Protestants, cette nouvelle idée de sa bonne grand-mère Mais, M. le Président, vous comprenez que jamais absurdité plus grande n'est sortie de la bouche d'un homme C'est incroyable que des hommes qui sont toujours à nous parler de Bibles et de Bibles, ne savent pas que Jésus-Christ a dit à ses Apôtres : — « Allez jusqu'aux extrémités du monde, *prêchez* l'Évangile à toute créature, celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas sera condamné » — (St. Luc, c. xvi, v. 15 et 16.)

Et dans saint Mathieu (c. xxviii, v. 18, 19 et 20) : « Jésus s'approchant de ses onze disciples, leur dit : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre : Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit : Et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé. *Et voilà que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles.* »

Ce n'est donc pas un livre que les Apôtres sont chargés de faire lire aux peuples *jusqu'à la fin des siècles.* — C'est une *prédication verbale* qu'ils ont mission de faire, et dans laquelle le Divin Sauveur leur promet de les assister et de les guider, non pendant trente, quarante ou soixante ans, mais jusqu'à la fin des siècles... C'est par la *prédication* des Apôtres aux peuples, et non par la *lecture* de l'Évangile par le peuple, que Jésus-Christ veut que les hommes soient éclairés et sauvés, *jusqu'à la fin des siècles.* Et voilà pourquoi le Sacerdoce Catholique, seul possesseur de la mission donnée aux premiers Apôtres, enseigne, prêche et explique l'Évangile aux peuples..... Jésus-Christ n'a pas dit « celui qui ne lira pas l'Évangile sera perdu. » C'est une absurdité et un mensonge, qui n'ont pu sortir que de l'enfer ; — mais Jésus-Christ a dit à ses Apôtres de tous les temps : *Prêchez l'Évangile — Instruisez tous les peuples — Je serai avec vous —*

celui qui vous *écoute*, *n'écoute*—celui qui vous méprise, me méprise—celui qui croira à votre prédication sera sauvé—celui qui « n'y croira pas, sera perdu... »

Jésus-Christ n'a pas dit : Si vous ne lisez pas la Bible, vous serez regardé comme un païen et un publicain ; mais il a dit : « si vous n'écoutez pas l'Eglise, vous serez regardé comme un païen et un publicain. »

C'est donc une *Eglise* que Jésus-Christ est venu fonder, et non un livre qu'il est venu faire écrire et lire. L'Evangile est la propriété de l'Eglise, c'est un de ses biens, c'est un de ses grands trésors, c'est elle qui est chargée de le conserver et de l'expliquer au peuple Car c'est à elle seule et non aux individus que la promesse est faite et la mission donnée.

Dire que Jésus-Christ et ses Apôtres voulussent que ce fut par la lecture de la Bible, interprétée par chaque individu, que les peuples fussent convertis, est une si grande absurdité, que j'ai toujours de la peine à concevoir comment des hommes qui se respectent peuvent la laisser tomber de leurs lèvres.

Tout le monde sait qu'avant l'invention de l'imprimerie, les livres étaient aussi rares et aussi chers, qu'ils sont aujourd'hui communs et à bon marché. Pendant 1400 ans après Jésus-Christ, il fallait tout écrire à la main. Or, pour écrire une Bible entière, il fallait du temps considérable..... Bien peu de personnes savaient écrire chez plusieurs peuples, presque certainement en guerre. On a même les noms de plusieurs rois puissants, qui ne savaient pas signer leur nom. Pour se procurer un livre aussi considérable, il fallait payer une grande somme d'argent. Il était donc *absolument impossible* à l'immense majorité des Chrétiens pendant 1400 ans d'avoir des Bibles et de les lire. Aussi l'histoire nous apprend que pendant la période de temps qui a précédé l'imprimerie, les peuples se cotisaient pour avoir une Bible qu'on déposait dans l'Eglise, où le Prêtre en lisait tous les Dimanches quelque partie, qu'il expliquait au peuple.

Ce n'est pas par la lecture de la Bible, mais c'est par la *prédication* des Apôtres envoyés par l'Eglise de Jésus-Christ, que les Français, les Anglais, les Allemands, les Espagnols, les Irlandais, les Grecs, les Romains, et tous les autres peuples ont été convertis, puisque bien peu de personnes parmi ces nations diverses savaient lire, et qu'un bien plus petit nombre encore étaient en moyen de se procurer une Bible.—Que M. Roussy me nie cela, s'il l'ose.....

Eh bien ! puisque c'est un fait certain que Jésus-Christ a voulu que son Eglise marchât à la conquête des âmes par la

prédication pendant 1500 ans, que M. Roussy nous montre un texte de sa Bible, pour nous faire connaître que Jésus-Christ a décidé que la *lecture* de la Bible par chaque particulier, dût remplacer la *prédication*, à une époque quelconque de la vie de l'Eglise.

Il est clair que si le système de M. Roussy était basé sur la vérité, Jésus-Christ aurait commandé à ses Apôtres, non pas de prêcher l'Evangile jusqu'à la fin du monde, mais de montrer à lire aux peuples et de leur donner des Bibles..... Et au lieu d'Apôtres, e'eut été des maîtres d'école qu'il eut promis et envoyés aux nations assises dans les ténèbres de la mort.....

M. Roussy nous dit que Notre Seigneur est contraire aux *fausses traditions* des hommes ; mais l'Eglises ne les condamne pas moins *ces fausses traditions humaines*. Quand M. Roussy dit que tout ce qu'il faut croire et faire est écrit dans l'Evangile, et qu'il ne faut rien croire des vérités enseignées par la tradition ; en un mot quand M. Roussy dit, qu'on ne trouve pas le dogme Catholique de la Tradition dans l'Ecriture-Sainte, il montre ou sa mauvaise foi, ou son ignorance. Voici une Bible qui vient de M. Roussy lui-même. Eh bien, dans la seconde Epître de St. Paul aux Tressaloniens, voici ce que le St. Apôtre écrit :—(e. ii, v. 15.)—“ C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes et “ conservez les *traditions* que vous avez apprises, soit par *nos paroles*, soit par notre lettre.” Voici St. Paul qui dit que ce qui nous vient *par la parole non écrite*, e'est-à-dire, la *tradition* est de même autorité que ce qu'il écrit dans sa lettre..... Ne faut il pas plus que de la hardiesse dans M. Roussy, pour oser nous dire en face, qu'il n'est pas parlé de tradition dans l'Ecriture-Sainte.

Et dans le chapitre iii, v. 6, de la même Epître, St. Paul dit : “ Nous vous ordonnons de vous séparer de ceux qui se conduisent “ d'une manière déréglée et non selon la *tradition* qu'ils ont “ reçue de nous.”

Dans sa second Epître à St. Timothée (e. ii, v. 2.) St. Paul dément d'avance l'absurde assertion de M. Roussy qui dit que toutes les vérités et les doctrines de Jésus-Christ sont écrites et qu'il y en a aucune qui nous arrive par la tradition. Ces paroles sont claires et précises :—“ Fortifiez-vous donc, ô mon fils, par “ la grâce qui est en Jésus Christ. Et ce que vous avez appris “ de moi, devant plusieurs témoins, donne le dépôt à des hommes “ fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.”

En vérité, M. le Président, lorsque M. Roussy, nous disait que tout est écrit dans les livres saints et qu'il n'y a pas de tradition, il avait perdu la mémoire ou il nous supposait assez ignorant pour ne savoir pas lire les Epîtres de St. Paul.

M. Roussy a été vraiment malheureux dans le choix qu'il a fait de ses textes pour prouver que chaque particulier doit lire l'Écriture-Sainte et a droit de l'interpréter à sa façon. Il a cité le texte où Moïse veut qu'on s'en tienne à la loi de Dieu. Et c'est justement ce que nous voulons. Oui, que tout le monde médite la loi de Dieu — or, une de ces lois, un de ses commandements le plus absolu est celui-ci : — « Écoutez l'Église, celui qui « n'écoute pas l'Église doit être regardé comme un païen et un « publicain. » Il a cité Josué, mais Josué était le conducteur. le grand chef du peuple, c'est un homme visiblement choisi et inspiré de Dieu pour conduire ses frères dans la terre promise : c'était tout naturel qu'il eût lire et méditer l'Écriture-Sainte, pour s'instruire et instruire les autres. Et c'est aussi ce que l'Église Catholique commande à ceux que Dieu a choisis pour conduire son peuple. Elle leur commande d'étudier et de lire souvent les Saintes Écritures.....

Ce bon M. Roussy nous a cité le livre de Néhémie ; mais je crois que c'était une distraction de sa part Car le texte qu'il a cité prouve justement le contraire de ce qu'il nous avait promis. M. Roussy nous avait promis, vous le savez, de nous démontrer que chaque personne du peuple doit avoir sa Bible et la lire. Et voilà qu'il nous cite un texte qui nous apprend que pas un homme ni une femme n'avait de Bible alors, excepté les Prêtres..... « Esdras apporta la loi, ... et la lut devant le peuple. » — Vous voyez M. le Président, que cet Esdras ne valait pas mieux qu'un prêtre Papiste. Au lieu de distribuer des Bibles par milliers, à tout le monde, comme fait le brave M. Roussy, il gardait le livre dans ses mains, et se contentait de le lire et l'expliquer au peuple, justement comme M. Girouard, votre curé, fait tous les dimanches.

Quant au texte d'Isaïe ; il prouve qu'il y avait d'autres choses que la loi écrite, puisque Dieu veut qu'on s'en tienne aussi *au témoignage*.....

Notre Seigneur conseillait aux Juifs *incrédules* de lire l'Écriture-Sainte ; mais ce n'était assurément pas comme l'unique et le meilleur moyen de le connaître, puisque ces Juifs auraient encore mieux fait, d'après Jésus-Christ lui-même, *de croire à sa parole et à ses œuvres*..... La lecture de la Bible, mal interprétée, a perdu les Juifs, comme elle perd les protestants d'aujourd'hui. C'est la Bible à la main, que les Juifs ont déclaré que Jésus-Christ était un imposteur et que *d'après la loi il devait être crucifié*.

Mais M. le Président je veux réfuter M. Roussy par sa propre bouche et lui prouver, par ses propres aveux, qu'il est égaré et

qu'il trompe les autres, lorsqu'il leur dit que nous ne devons admettre en religion que ce que nous pouvons prouver par des textes précis de la Bible. Je veux lui faire avouer qu'il faut de toute nécessité avoir recours à la tradition ; et même à une tradition infaillible, sous peine de n'être pas chrétien. Je prie M. Roussy de vouloir bien répondre à mes questions. Et vous, messieurs les Secrétaires, écrivez bien précisément les réponses de monsieur : et vous, mes bons amis, (en parlant au peuple) écoutez avec attention les aveux que je vais lui arracher.

Puisque vous dites, M. Roussy, qu'on ne doit rien admettre en religion, que ce qui est clairement prouvé par un texte de l'Évangile, montrez-nous le texte qui prouve que St. Marc a écrit l'Évangile, et qu'il a été inspiré par le Saint Esprit, lorsqu'il écrivit son Évangile ?

M. ROUSSY.—Se levant avec un air d'assurance,—Rien n'est plus facile, monsieur, voici les propres paroles du Sauveur, dans St. Mathieu (chap. xxviii, v: 19 et 20.) « Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai commandées, je serai toujours avec vous, jusqu'à la fin des siècles. »

M. CHINIQUY.—M. Roussy voudrait-il bien nous dire à qui s'adressaient ces paroles du Divin Sauveur ?

M. ROUSSY.—Jésus-Christ adressait ces paroles à ses Apôtres.

M. CHINIQUY.—Messieurs les Secrétaires, ayez s'il vous plaît, la bonté d'écrire que les paroles que M. Roussy a citées n'avaient rapport qu'aux Apôtres. A présent, M. Roussy, voudriez-vous nous dire, si St. Marc était Apôtre ?

M. ROUSSY.—Oui, monsieur, Saint Marc était Apôtre.

M. CHINIQUY.—Messieurs les Secrétaires, écrivez s'il vous plaît, que M. Roussy soutient que Saint Marc était Apôtre.....

M. ROUSSY.—avec précipitation—Non, non, monsieur, Saint Marc n'était pas Apôtre.

M. CHINIQUY.—Écrivez, messieurs, que M. Roussy déclare que Saint Marc n'était pas Apôtre.

Eh bien, M. Roussy, si Saint Marc n'était pas Apôtre et que le texte que vous nous avez cité ne se rapportait qu'aux Apôtres le texte n'a donc, de votre aveu, aucun rapport avec Saint Marc.

M. ROUSSY.—Non, monsieur, j'ai fait une erreur, et j'avoue que le texte cité n'a point rapport à St. Marc.

M. CHINIQUY.—Eh bien, M. Roussy, je vous renouvelle ma question, devant cette respectable assemblée. Montrez nous un texte précis de la Bible, qui prouve que St. Marc a été inspiré de Dieu pour écrire l'Évangile.

M.
pâle,
nutes
que o
pose
—« A
Ce m
ne vo
« j'av
sont s
alors
« mor
quar
siège
« tro
M
erire
de l'
de D
E
votre
vé p
prou
Mar
M
non
six
« J
M
plâ
ver
van
pui
la S
l'E
son
le p
por

va
où

M. ROUSSY—se lève, et se met à feuilleter son livre. Il est pâle, il tremble, les sueurs l'inondent, il prend plus de dix minutes à chercher..... Un morne silence règne,.....on n'entends que quelques faibles murmures, « *le voilà pris.* »—Mais on impose silence.—Enfin, le peuple impatienté, commence à parler : —« Avancez-donc, M. Roussy, qu'est-ce que vous faites donc ? » Ce monsieur paraît de plus en plus décontenancé ; il répond d'une voix tremblante : « Monsieur, je vous prie de prendre patience « j'avoue que je suis dans un chemin très étroit. » Ces paroles sont suivies d'un éclat de rire général. M. Chiniqny, lui dit alors : « Votre chemin sera encore plus étroit tout à l'heure, « monsieur. »... Enfin, après avoir cherché en vain, pendant un quart d'heure, M. Roussy s'assit, ou plutôt, il écrase sur son siège, et il dit d'une voix émue :—« Je ne suis pas capable de « trouver le texte demandé. »

M. CHINIQUY—Messieurs les Secrétaires, ayez la bonté d'écrire que M. Roussy déclare être incapable de trouver un texte de l'Écriture-Sainte, pour prouver que Saint Marc a été inspiré de Dieu pour écrire l'Évangile.....

Encore une autre petite question, M. Roussy ; puisque selon votre religion, on ne doit tenir comme vrai, que ce qui est prouvé par un texte de la Sainte Bible, trouvez-nous le texte qui prouve que Saint Luc, qui n'était pas plus Apôtre que Saint Marc, a été inspiré de Dieu pour écrire l'Évangile

M. ROUSSY—se lève, mais sa figure et toute sa contenance annoncent un homme tout à fait brisé.—Il cherche pendant cinq à six minutes ; puis, il se laisse retomber sur son siège, en disant : « Je ne suis pas capable. »

M. CHINIQUY—Messieurs les Secrétaires, veuillez s'il vous plaît, écrire que M. Roussy déclare n'être pas capable de trouver un texte dans sa Bible pour prouver que St. Luc a écrit l'Évangile. » Puis s'adressant à M. Roussy. Eh bien, monsieur, puisque vous déclarez n'être pas capable de trouver un mot dans la Ste. Bible pour vous assurer que St. Marc et St. Luc ont écrit l'Évangile qui porte leurs noms.—Comment savez-vous que ce sont eux qui ont écrit ces Évangiles ?... Puis, se tournant vers le peuple, M. Chiniqny, dit en souriant :—« Écoutez bien sa réponse. »

Un morne silence se fit à l'instant.

M. ROUSSY—On prouve que St. Marc et St. Luc ont écrit l'Évangile, par les miracles qu'ils ont faits.

M. CHINIQUY—Eh bien, montrez-moi le texte de l'Évangile où il est dit que St. Marc et St. Luc ont fait des miracles.

M. ROUSSY—se lève lentement, avoue qu'il n'est pas capable

il murmure quelques paroles inintelligibles, puis avec un embarras qu'il ne peut cacher :—“ Vous me demandez, monsieur, “ comment on connaît que St. Marc et St. Luc ont écrit l'Évangile : mais, monsieur, on ne connaît cela que par le témoignage des premiers chrétiens. ”

A ces paroles on n'entendit que des cris de joie et des battements de mains. « Il est pris par sa propre parole,.... Il est « tombé dans le sac, s'écriait la foule.

Oui, mes amis, s'écrie M. Chiniquy, il est pris par ses propres paroles, et comme vous le dites, « il est tombé dans le sac ; » il est forcé d'avoir recours au témoignage des premiers chrétiens, c'est-à-dire, à la Tradition de l'Église pour prouver la première des vérités, l'existence de l'Évangile. Il est donc forcé d'avouer qu'il vous trompait tout à l'heure, lorsqu'il vous disait que tout était écrit dans l'Évangile et que tout ce qui ne pouvait pas se prouver par un texte devaient être réjetté.....

M. ROUSSY—Je ne suis pas pris—c'est vous, M. Chiniquy, qui êtes tombé dans le sac,—c'est vous qui êtes confondu, car vous n'êtes pas capable de nous montrer ce que c'est que l'Église, et quelle autorité elle a.....

M. CHINIQUY—Puisque M. Roussy ne sait pas ce que c'est que l'Église, je me ferai un plaisir de le lui dire.--Les premiers chrétiens divisés sur certaines pratiques, suivirent le conseil de notre Seigneur, et en appelèrent à l'Église d'alors..... Et voici ce qui se passa :—(Actes des Apôtres, chap. xv, v. 6.)—« Les « Apôtres donc, et les Prêtres s'assemblèrent, pour examiner et « résoudre cette affaire. Et après avoir beaucoup conféré en « semble, Pierre se leva et leur dit :—Mes Frères, vous savez « qu'il y a longtemps que Dieu m'a choisi d'entre-nous, afin que « les Gentils entendissent *par ma bouche* les paroles de l'Évangi- « le et qu'ils crussent.....Après Pierre, Barnabé et Paul furent « entendus. Puis Jacques prit la parole à son tour ; mais ce ne « fut que pour confirmer ce que Pierre avait dit..... Enfin la dé- « libération étant finie,..... Ils écrivirent ces solennelles paroles : « —*Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous*, de décider de « telle et telle manière la question que vous nous avez propo- « sée. »

Voilà M. Roussy, ce que c'est que l'Église..... Voilà comment elle parlait il y a 1900 ans, et voilà comment elle parle encore et comment elle parlera jusqu'à la fin des siècles ; car elle ne doit jamais périr, puisque Jésus-Christ a dit :—« Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. »..... C'est cette Église infallible qui me dit, à moi, Catholique, comme elle le disait il y a 1900 ans :--que St. Marc et St. Luc ont été inspiré de Dieu

pour écrire leur Evangile, et je suis certain qu'elle dit vrai, car c'est le St. Esprit qui l'éclaire. Cette Eglise, d'après St. Paul— (1er Epître à Timothée, c. iii, v. 15.)—*Est la colonne et la base de la vérité.*—Cette Eglise, hors de laquelle il n'y a que mensonge et erreur, a été appelée Catholique par les Apôtres, et aucune autre Eglise qu'elle ne pourra jamais porter ce beau nom. Cette Eglise Catholique, à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir, s'appelle aussi Apostolique, parce qu'elle est unie aux Apôtres par une chaîne non interrompue de Prêtres, d'Evêques et de Papes qui tiennent d'eux leurs pouvoirs, par des titres incontestables. Cette Eglise Catholique et Apostolique, s'appelle aussi Romaine,..... parce que c'est à Rome que son Fondateur parmi les hommes, (St. Pierre,) a versé son sang et qu'il a déposé, pour ses successeurs, les Clefs du Paradis, que ni les démons, ni les hérétiques, ni les impies ne pourront jamais lui ravir, « Tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle. » St. Math. chap. xvi, v 16, 17 18, 19.

Lorsque moi, Catholique, je prends la Bible en main ; je suis aussi certain que c'est la parole de Dieu que je suis certain qu'il y a un Dieu dans le ciel, parce que c'est l'Eglise Catholique, (la colonne et la base de la vérité,) qui me le dit... Lorsque je lis l'Evangile, je ne la lis qu'avec une soumission pleine et entière à l'explication que m'en donne l'Eglise, dont je dois écouter la voix sous peine d'être traité par Dieu *comme un païen et un publicain*, (St. Mat. c. xviii, v. 17.) Lorsque je le lis, le St. Evangile, je me rappelle ce que disait St. Pierre, (2de Ep., c. iii, v. 15 et 16.)—« Paul, notre cher Frère, vous a écrit selon la sagesse qui « lui a été donnée : comme il fait aussi en toutes ses lettres, où il « parle de ces mêmes choses, dans lesquelles il y a des endroits « *difficiles à entendre*, que des hommes *ignorants et légers* dé- « tournent, aussi bien que les autres écritures, à de mauvais sens, « pour leur propre ruine. »

En lisant les Saintes Ecritures, je me rappelle que je ne suis qu'un pauvre ignorant, et que si je m'en tenais à la faiblesse de mon esprit, je m'égarerais bientôt ; aussi, j'ai soin de prendre les choses dans le sens que l'Eglise les a toujours enseignées..... Car si je dois croire que l'Eglise est infallible, lorsqu'elle me dit que St. Marc et St. Luc ont été inspirés par l'Esprit Saint, pour écrire leurs Evangiles, quoique je ne trouve pas un mot, d'après l'aveu même de M. Roussy, dans la Bible, pour prouver cette vérité, je la dois croire dirigée également par l'Esprit-Saint, dans l'interprétation des Ecritures, dont elle m'a seule conservé infail- liblement le sacré trésor.

Je vous ai avoué, M. le Président, que je n'étais qu'un ignorant, et que c'était pour cela que j'avais besoin d'un guide *infaillible* dans l'interprétation des Stes. Ecritures. Je n'ai pas l'intention d'insulter, ni de peiner M. Roussy, en quoi que ce soit;..... mais, je vous dirai que je le crois aussi ignorant que moi, et que je crois qu'il appartient à cette classe d'hommes dont St. Pierre parle, lorsqu'il dit que les *ignorants* ne comprennent pas les Stes. Ecritures et qu'ils les détournent dans de faux sens pour leur propre perdition.

Malgré mon ignorance et ma faiblesse, je suis assuré de ne pas m'égarer dans la lecture des Ecritures, puisque j'ai pour guide *l'Eglise, colonne et base de la vérité*, et que je prends pour interprète, *l'Eglise* à qui mon adorable Sauveur a dit :—« Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Mais je serais curieux de savoir comment M. Roussy, qui n'est qu'un pauvre ignorant, peut être assuré de trouver son salut par la lecture de la Bible, tandis que le premier des Apôtres nous assure que les ignorants y trouvent leur perte.

M. ROUSSY—Le Saint-Esprit nous invite de lire l'Écriture Sainte, et par conséquent nous promet de nous éclairer.—Voici un texte qui montre d'une manière bien évidente, cette vérité,—(2de Épître de St. Paul, à Timothée.)—« Les hommes méchants
« et les imposteurs se fortifierent de plus en plus dans le mal,
« étant eux-mêmes dans l'illusion, et y faisant tomber les autres.
« Quant à vous, demeurez fermes dans les choses que vous avez
« apprises, et qui vous ont été confiées, sachant de qui vous les
« avez apprises : Et considérant que vous avez été nourris dès
« votre enfance dans les lettres-saintes, qui peuvent vous instrui-
« re pour le salut, par la foi qui est en Jésus-Christ. »

« Toute Ecriture est inspirée de Dieu pour instruire, pour re-
« prendre, pour corriger et pour conduire à la piété et à la jus-
« tice. »

Voici St. Paul qui félicite son cher Timothée d'avoir été nourri dès son enfance dans les lettres-saintes..... Donc, on mérite les louanges de Dieu en se nourrissant de la Sainte Ecriture..... D'ailleurs, n'est-il pas dit positivement ici, que toute écriture est inspirée de Dieu, *pour instruire et corriger*. Si toute écriture est inspirée de Dieu, pour instruire et corriger, comment M. Chini-
quy ose-t-il dire que la lecture de l'Écriture Sainte est mauvaise et peut nous perdre ?

M. CHINIQUY—M. J. Président, je vous ai déjà observé que ce bon M. Roussy était malheureux dans le choix de ses textes.. Celui qu'il vient de choisir va le briser sans ressource. D'abord vous voyez, par ce texte que St. Paul dit positivement : « demeurez

is qu'un igno-
un guide in-
Je n'ai pas
à quoi que ce
ignorant que
l'homme dont
comprendent
s de faux sens

suré de ne pas
i pour guide
ds pour inter-
« Les portes
serais curieux
vre ignorant,
de la Bible,
les ignorants

re l'Écriture
irer.—Voici
tte vérité,—
mes méchants
ans le mal,
les autres.
e vous avez
ni vous les
nourris dès
ous instrui-

re, pour re-
et à la jus-

été nourri
mérite les
are.....
écriture est
écriture est
M. Chini-
mauvaise

servé que
es tes..
D'abord
«demeu-

rez fermes dans les choses que vous avez apprises et qui vous ont été confiées, sachant de qui vous les avez apprises.» Ici St. Paul ne parle pas de bible, ni d'écriture, il parle de *choses qui ont été apprises*, et il est bien probable, ou plutôt, il est bien clair que ces choses n'étaient *pas écrites*, puisque St. Paul leur dit de se souvenir, non pas du livre où il les avait lues, mais de la personne qui les lui avait communiquées. Et pour montrer combien St. Paul était loin de prêcher l'absurde doctrine de M. Roussy, que tout est écrit dans la Bible, il suffit de jeter les yeux quelques lignes plus haut que le texte cité par M. Roussy.—St. Paul parlant à ce même Timothée, lui dit : « Et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des personnes fidèles, qui soient elles-mêmes capables d'en instruire d'autres.».....

Oui, demeurez ferme, disait l'Apôtre des nations, dans ce que vous avez appris, non seulement par la lecture des livres saints mais encore dans ce que vous avez appris de vive voix et devant témoins. St. Paul ne tenait pas un autre langage à St. Timothéo qu'il n'avait tenu aux Thessaloniens,..... et il lui disait à lui aussi :—« Conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre..... » Et ces paroles de l'Apôtre St. Paul, qui sont les paroles de l'Esprit-Saint lui-même, retentissent par toute la terre depuis 1900 ans. Et tous ceux qui ont véritablement cru en Jésus-Christ les ont redites, ils les croient, ils les rediront jusqu'à la fin des siècles, pour l'éternelle confusion des impies et des novateurs.— « Conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par nos écrits. » Voilà l'enseignement de l'Eglise depuis dix-neuf siècles. Voilà l'enseignement de l'Eglise jusqu'à la fin des temps ; car l'Eglise ne change pas plus que le Fils de Dieu, dont elle est l'Epouse immaculée. St. Paul était loin de soutenir l'absurde doctrine des novateurs modernes ; lui qui disait positivement dans son Epître aux Romains :—« Tous ceux qui invoqueront le nom du Sauveur Jésus, seront sauvés, mais comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croient point en lui, et comment croiront-ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler ? Et comment en entendront-ils parler, si quelqu'un ne leur prêche ? Et comment les prédicateurs prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés La foi donc vient de ce qu'on a entendu, et on n'a entendu que parce que la parole de Jésus-Christ a été prêchée. »—(Rom , e. x, v. 13—27.)

Saint Paul félicite Saint Timothée de lire l'Écriture Sainte, mais c'est parce que son saint disciple joignait à cette lecture la soumission la plus entière aux explications et aux instructions verbales de ses supérieurs devant Dieu C'est encore ainsi

que l'Eglise veut que ses enfants lisent les Saintes Ecritures. L'absurde idée entretenue par M. Roussy, que la connaissance de l'Evangile vient par la lecture, était si loin de la pensée de l'Apôtre, qu'il s'écriait : « Comment les peuples croiront-ils à Jésus-Christ, s'ils n'en ont point entendu *parler*, et comment en entendent-ils *parler*, si quelqu'un ne les *prêche* ? »

D'après l'Apôtre St. Paul donc, la meilleure manière, ou plutôt, l'unique moyen de connaître Jésus-Christ, est d'en entendre *parler* par la prédication, et non par la lecture..... Sans doute que la lecture n'est pas inutile, mais elle n'aide la foi que de ceux qui *écoutent la prédication de ceux qui sont envoyés pour prêcher*.

Mais je vous ai dit que M. Roussy allait se briser avec le texte qu'il nous a cité. Si j'ai bien compris ce monsieur, il nous a lu dans sa Bible, ces propres paroles : « Toute écriture est divine—N'est-ce pas cela, M. Roussy, que vous nous avez lu ? »

M. Roussy—Oui, monsieur, St. Paul dit : « Toute écriture est divinement inspirée pour instruire, reprendre et corriger. »

M. CHINIQUEY.—M. le Président et vous tous, messieurs, qui composez cette respectable assemblée, vous avez entendu ces paroles de la Bible de M. Roussy Eh bien, qu'en pensez-vous ? Oui, que pensez-vous d'un homme ou d'une religion qui vous assure que toute écriture est divinement inspirée pour instruire, reprendre et corriger. Jusqu'à présent, vous avez cru qu'il y avait des livres ou des écritures qui ne pouvaient servir qu'à gâter et à corrompre le cœur, mais M. Roussy a trouvé le contraire dans sa précieuse Bible. Je connais une foule de livres qui n'ont été écrits que sous l'inspiration des plus mauvais penchans du cœur, et qui ne pouvaient que gâter et corrompre ceux qui les lisaient.... mais M. Roussy nous assure que nous nous sommes tous trompés, et il proclame que *toutes les écritures sont divinement inspirées*. Vous l'avez bien entendu, n'est-ce pas ?—(Oui, oui, de tous les côtés.) Tout à l'heure, M. Roussy disait, avec emphase, que si quelqu'un ajoute ou retranche quelque chose à la parole de Dieu *il est maudit*..... Eh bien, messieurs, puisqu'il en est ainsi, la malédiction de Dieu doit être sur ceux qui ont écrit la Bible que M. Roussy tient en main ; car cette Bible est fautive, ridiculement fautive, lors qu'elle dit que *toute écriture est divinement inspirée, pour instruire et corriger*.....

M. Roussy—(se lève avec chaleur).—Comment, M. Chiniquey, vous dites que la Sainte Bible que je tiens dans ma main,

est fausse et mensongère..... je vous défie de le prouver, ce que vous dites là est un blasphème.

M. CHINIQUY.—Je vais vous prouver, monsieur, que ce que je viens de dire, n'est que la pure vérité; votre Bible est fausse et mensongère jusqu'à l'absurdité. C'est une Bible falsifiée, et je vais vous le prouver de suite.

S'adressant alors à un respectable habitant, nommé Gauthier. Monsieur, par qui la Bible que je tiens dans ma main, vous a-t-elle été donnée ?

M. GAUTHIER.—Cette Bible m'a été donnée par une personne qui la tenait de M. Roussy.

M. CHINIQUY.—Eh bien, M. le Président, vous allez juger ce qu'il faut penser des Bibles Protestantes. La Bible que M. Roussy tient en main dit : — « Toute écriture est divinement inspirée pour instruire, reprendre et corriger. » Mais la Bible que je tiens dans la main et qui vient également de M. Roussy, ne contient pas cette absurdité, car j'y lis : — « Toute écriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire, pour corriger. ».....

M. ROUSSY—Se levant précipitamment, dit : — « Les deux sentences sont les mêmes. »

M. CHINIQUY.—Non, monsieur, ces deux sentences ne sont pas les mêmes. Est-ce la même chose, M. le Président, et vous tous, messieurs, qui nous écoutez :—prononcez :—Est-ce la même chose de dire :—« Toute écriture est divinement inspirée, pour reprendre et corriger, »—et de dire : « Toute écriture qui est divinement inspirée, est utile pour instruire et corriger ? »

De tous les côtés de la salle on n'entend qu'un cri : « Non, ces deux sentences ne sont pas les mêmes. »

M. CHINIQUY.—Vous avez raison, mes amis, l'une de ces sentences est absurde, et il n'y a qu'une Bible sur laquelle la main de Satan a passé, qui puisse dire que toute écriture est inspirée de Dieu. Cette sentence est digne de l'enfer..... Non, non, toute écriture n'est pas inspirée de Dieu. Il y a beaucoup d'écritures, il y a des milliers de livres inspirés par le Démon.....

D'ailleurs, voici deux Bibles également présentées par la main de M. Roussy..... Si celle où il est dit que « toute écriture est inspirée de Dieu, pour reprendre, instruire et corriger, » est correcte ;..... celle où il est dit que « toute écriture qui est inspirée de Dieu, est bonne pour corriger et instruire, » n'est pas correcte.....

Si les Méthodistes n'ont rien ajouté à la Bible que je tiens dans mes mains, ils ont donc retranché quelque chose dans celle que M. Roussy a devant lui..... La chose est claire comme le

soleil, . . . ou on a ajouté ici les mots, « qui est inspirée, » ou on les a retranchés dans l'autre. . . . Et comme l'une et l'autre Bible sont l'œuvre des Méthodistes et viennent de leurs mains, d'après la parole de M. Roussy, ils sont maudits du Ciel, pour avoir ajouté ou retranché quelque chose à la parole de Dieu. . . .

M. ROUSSY - Prenant avec précipitation son casque et son manteau, veut s'en aller, en disant : -- Je ne veux pas discuter plus longtemps avec un homme qui ose me dire que ma Bible est falsifiée.

M. CHINIQUY.—Je ne me contente pas de vous le dire, monsieur, je le prouve. Voici deux Bibles qui viennent de vous— l'une dit d'une façon, l'autre dit de l'autre. Il y en a une d'elle de falsifiée nécessairement, et vous êtes nécessairement et publiquement convaincu d'avoir donné une Bible falsifiée.

Mais c'est assez sur cette question de la Bible et de la tradition ; je vous ai confondu par votre propre bouche sur ces questions. Prenons sur l'accusation que vous avez portée contre l'Eglise Catholique d'avoir retranché le second commandement de Dieu. Est-ce vous, M. Roussy, qui avez mis votre signature au bas de cette lettre. (M. Chiniquy montre alors une lettre signée de M. Roussy, ou l'Eglise Catholique est accusée d'avoir retranché le second commandement de Dieu.)

M. ROUSSY.—(paraissant tout interdit et tremblant.)—Oui, monsieur, c'est moi qui ai signé cette lettre.

M. CHINIQUY.—Eh bien ! Il faut prouver ce que vous avez avancé dans cette lettre.

M. ROUSSY.—Non, monsieur, vous me dites que ma Bible est falsifiée, je m'en vais. (Et il veut partir.)

De tous côtés on entend des cris : — « Ne le laissez pas échapper, arrêtez-le. . . . Vous êtes un lâche, M. Roussy ». . . . Ce n'est qu'avec peine que M. Chiniquy et M. le Président arrêtent le tumulte.

Le calme un peu rétabli.

M. CHINIQUY.—Ce n'est pas la seule place où votre Bible a été honteusement falsifiée, voici encore un de vos textes, où la main de Satan se montre d'une manière bien visible.—(St. Mathieu, chap. XVI, v. 24.) -- « Car quiconque voudra sauver son âme, la perdra. . . . mais quiconque perdra son âme pour l'amour de moi, la retrouvera. » N'est-ce pas une belle trouvaille que celle d'une âme qui s'était perdue pour l'amour de Jésus-Christ.

Ce texte semble frapper M. Roussy comme d'un coup de foudre, il descend de l'estrade où il était, en disant : « Chez les Latins, l'âme et la vie étaient la même chose. » Ces paroles ridi-

aspirée, » ou on
et l'autre Bible
mains, d'après
el, pour avoir
Dieu....

casque et son
k pas discuter
ma Bible est

le dire, mon
ent de vous—
n a une d'elle
ment et publi-
e.

et de la tradi-
sur ces ques-
portée contre
mandement
tre signature
ors une lettre
eusée d'avoir

plant.)—Oui,

ue vous avez

na Bible est

z pas échap-
sy »..... Ce
ent arrêtent

tre Bible a
extes, où la
isible.—(St.
udra sauver
âme pour
belle trou-
l'amour de

n coup de
« Chez les
paroles ridi-

cules sont suivies d'un immense éclat de rire; et puis on entend les cris : « le lâche, il se sauve, il ne veut pas continuer la discussion..... Empêchez-le de sortir. »..... Mais, M. le Président et M. Chiniquy parviennent à ramener l'ordre, en rappelant au peuple qu'ils ont donné la parole d'honneur de ne faire aucune peine à M. Roussy.....

Pendant que M. Roussy s'échappe à travers la foule, un protestant qui craignait qu'on ne lui fit mal, et voulant le protéger, s'écrie :—« M. Roussy est battu, c'est bien assez, il ne faut pas « pour cela le tuer. »

F I N .

